

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 6 août 2015* à 17h15 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Madame la conseillère Denise Descôteaux et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Guylaine Courchesne, *adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTES :**

Julie Gagnon et Mélanie Provencher sont absentes de cette séance.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2015-08-180**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Trottoirs, rue Maurault – Prise en considération des soumissions reçues – Octroi de contrat ;
04. Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

**03. TROTTOIRS, RUE MAURULT – Prise en considération des soumissions reçues – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a lancé un appel d'offres pour procéder à la réfection de deux (2) parties de trottoirs de la rue Maurault;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 août dernier à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

<i>Lambert et Grenier Inc.</i>	<i>159 109.72\$ (taxes incluses) non conforme</i>
<i>Construction et Pavage Portneuf</i>	<i>188 644.08\$ (taxes incluses)</i>
<i>Trois-Rivières Cimentier</i>	<i>131 702.62\$ (taxes incluses) non conforme</i>
<i>Sylvain Allard Béton Inc.</i>	<i>164 713.19\$ (taxes incluses)</i>
<i>Danis Construction Inc.</i>	<i>156 044.07\$ (taxes incluses)</i>

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire le plus bas n'était pas conforme, nous avons consulté notre aviseur légal afin d'officialiser sa non-conformité;

EN CONSÉQUENCE,

**2015-08-181**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des personnes présentes, d'octroyer le contrat pour la réfection de deux (2) parties de trottoirs de la rue Maurault, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *DANIS CONSTRUCTION Inc.* pour un montant de 156 044.07\$ (taxes en sus);

QUE les travaux devront être réalisés avant le 28 août 2015;

QUE l'entrepreneur devra nous fournir dans les quinze (15) jours suivants le mandat de son contrat, un cautionnement d'exécution au montant de 10% de la soumission, tel que mentionné dans le devis d'appel d'offres.

#### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 17h18 et se termine à 17h20.

#### **05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-08-182**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*.

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17h21.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Guylaine Courchesne, adjointe  
administrative*